



Délibération n°2016-04 : avis sur le projet d'ordonnance relative à la consultation locale sur un projet relevant de la compétence de l'État, ayant une incidence sur l'environnement

Adopté le 24 mars 2016

Le Conseil national de la transition écologique, saisi par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, a pris connaissance du projet d'ordonnance relative à la consultation locale sur un projet relevant de la compétence de l'État, ayant une incidence sur l'environnement.

Le Conseil national de la transition écologique a adopté par consensus l'avis suivant : le projet d'ordonnance n'est pas satisfaisant en l'état et nécessite des travaux complémentaires.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable.